



CONDITIONS DE VENTE

PREAMBULE

Le client reconnaît avoir pris **expressément connaissance des informations** relatives au séjour qu'il a choisi à travers notre site web. Pour toutes précisions concernant le séjour, il est donc renvoyé aux informations contenues dans notre site.

COMMENT PASSER VOTRE COMMANDE :

Après avoir pris connaissance de nos offres de séjour sur notre site web, une fois votre choix fait par l'envoi d'un mail ou d'une télécopie, vous recevrez un devis dont le contenu correspond à votre demande. Dès réception et acceptation de votre devis, vous aurez à **verser sous huitaine par virement**;

1) **UN ACOMPTE DE 30%** du prix total de votre séjour, pour confirmer votre réservation + **30,00€ pour frais de dossier** (téléphone, fax...). Le solde devra être réglé **30 jours avant votre départ**. **Suivre les indications inscrites sur le devis** que vous devrez nous renvoyer signé avec mention « **bon pour accord sur les conditions de vente et le devis** » en même temps que l'acompte.

Ou :

2) **L'INTEGRALITE DE VOTRE SEJOUR** si votre réservation a lieu **31 JOURS avant votre départ** + **€30,00 pour frais de dossier**. **Suivre les indications inscrites sur le devis** que vous devrez nous renvoyer signé avec mention « **bon pour accord sur les conditions de vente et le devis** ».

3) **Prière de nous confirmer votre acceptation du devis ainsi que la date de votre opération bancaire:**

- par fax en Grèce (ou en France si la réservation a été effectuée en hiver)

- **ou par mail (scan des documents en pièces jointes)**. N'oubliez pas d'indiquer votre **nom** (ou à quel nom la réservation a été faite), votre **numéro de dossier**, vos dates et lieu de séjour, ainsi que les noms des établissements réservés. Dès l'encaissement du virement, nous vous enverrons un reçu.

Vous garderez une copie du devis sur lequel est bien indiqué le numéro de dossier. Ce numéro de dossier vous identifie et vous devez soigneusement le conserver.

COMMENT EFFECTUER VOS PAIEMENTS :

Les clients sont priés de régler leur séjour directement en Grèce, par virement « Swift ».

RAPPEL: la Grèce étant en « zone euro », les frais de virement sont les mêmes que pour ceux faits en France.

• Nom et adresse de la Banque : **EUROBANK EFG- PARIKIA-PAROS TK 84400-GRECE**

• Titulaire du compte : **HARCOURT Corinne**

• CODE IBAN : [GR4402603590000510200164008](#)

• CODE SWIFT (BIC) : [EFGBGRAA](#)

IMPORTANT :

Dès le règlement de votre solde, nous vous enverrons un reçu pour solde de votre facture et vos « **bons de réservation** » (**vouchers**) correspondant aux prestations commandées.

La justification de votre paiement conditionne la réalité de votre commande. Adressez le justificatif de votre paiement dès que possible. Votre dossier sera ainsi complètement régularisé.

Trop de **retard dans le règlement de votre solde**, sauf avertissement de votre part, entraînerait pour nous le droit **d'annuler votre séjour et de conserver l'intégralité des sommes versées.**

LES CHANGEMENTS DE CONDITIONS DE VOTRE SEJOUR :

Toute **modification** (date, nombre de personnes ou tout autre changement) avant le voyage et après réception et acceptation du devis, donnera lieu à un supplément de **20€ réglable avec le solde.** **Tout séjour écourté, toute prestation non utilisée ne peuvent donner lieu à aucun remboursement** sauf dans les cas précisés dans les conditions d'annulation du séjour ci-dessous.

LES CONDITIONS D'ANNULATION DU SEJOUR :

En cas d'annulation de votre réservation, vous devez **envoyer un courrier recommandé au siège de ILES CYCLADES TRAVEL.** Une indemnité pour frais d'annulation vous sera prélevée sur le remboursement des paiements que vous avez déjà effectués. **Les frais de dossier ne sont pas remboursables.** Le remboursement s'effectuera dans le **délaï maximum de 60 jours** suivant la date de l'annulation.

Le taux de l'indemnité prélevée s'effectuera sur la base du barème suivant :

Survenant plus de 30 jours avant le départ:	50,00€ de frais par personne
Survenant entre 30 et 21 jours avant le départ:	Retenue de 25% du montant du séjour.
Survenant entre 20 et 8 jours avant le départ:	Retenue de 50% du montant du séjour.
Survenant entre 7 et 3 jours avant le départ:	Retenue de 75% du montant du séjour.
Survenant entre 2 jours et celui du départ, ou après départ:	Retenue de 100% du montant du séjour.
Interruption pendant le séjour:	Remboursement partiel uniquement dans les cas suivants et sur présentation d'un justificatif: - Décès de l'un des voyageurs, de ses ascendants ou descendants - Accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation de 3 jours minimum)

LITIGES et JURIDICTION :

Toute défaillance, constatée sur place, doit être signalée et justifiée le plus tôt possible. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte.

Tout litige devra être signalé à Iles Cyclades Travel par lettre recommandée, accompagné de justificatifs originaux, dans un délai maximum de 8 jours après la fin du séjour. Il ne sera pas donné suite aux courriers non accompagnés de justificatifs originaux. Le délai de réponse peut varier de un à trois mois, en fonction de la durée de l'enquête auprès du prestataire.

En cas de contestation la juridiction du tribunal de notre siège social est seule compétente à notre égard.

Le voyageur prendra toutes dispositions pour **souscrire les assurances complémentaires dont il pourrait avoir besoin.** La société **Iles Cyclades Travel vous conseille de souscrire une assurance ANNULATION.** Renseignez-vous auprès des organismes spécialisés (**exemple ELVIA ASSURANCES**)

ATTENTION !

La société **Iles Cyclades Travel** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des oublis, pertes ou détériorations des objets personnels.